

Conseil Supérieur de l'Éducation du 8 décembre 2011

Déclarations liminaires

SNUIPP - Déclaration intersyndicale sur le projet évaluation

L'ampleur de la mobilisation contre les projets de textes concernant l'évaluation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation (appel à la grève, pétition qui a déjà recueilli 50 000 signatures, assemblées générales de personnels, motions de conseils d'administration de collèges et de lycées, motions de conseils d'écoles...) a contraint le ministre de l'Éducation Nationale à revenir sur la suppression de toutes les promotions entre 2012 et 2015. Il renonce aussi à présenter ce texte dès décembre au CTM. Il tente de désamorcer la mobilisation des personnels de l'éducation en proposant un simulacre de négociations sur ces textes.

Il affirme aujourd'hui que ces textes ne sont pas définitifs et sont ouverts à la discussion.

Mais dans le même temps il confirme qu'il n'entend pas revenir sur les principaux points de désaccord :

- le rôle majeur du supérieur hiérarchique : IEN dans le premier degré et positionnement du chef d'établissement comme seul évaluateur dans le second degré,
- le contenu de l'évaluation : elle ne porterait plus principalement sur l'activité en classe avec les élèves,
- l'évolution des carrières : déroulement ralenti, sans transparence renforçant inégalités et injustices.

Les organisations CGT Educ'action, FNECFP FO, FSU, SE-UNSA, SNALC-CSEN, SNCLFAEN, SNEP-FSU, SNES-FSU, SNETAA-FO, SNFOLC, SIES-FAEN, SNUDI-FO, SNUEPFSU, SNUipp-FSU, SUD Education, UNSA considèrent que les annonces ministérielles ne répondent pas à leurs attentes, et confirment leur demande de retrait du projet de décret et d'arrêté.

Elles appellent à signer et à faire massivement signer la pétition nationale pour le retrait du projet. Elles maintiennent leur appel à la grève le 15 décembre et elles appellent les personnels à participer massivement à la mobilisation.

CGT

M Lobes : une déclaration sur le privé et l'évaluation par un chef d'établissement. Ralentissement des carrières surtout pour les maîtres les mieux notés. Pas contre une réforme mais celle-ci vise simplement à faire des économies.

SPELC ET FEP CFDT

Dénonce la réforme de l'évaluation des enseignants.

Ralentir la carrière, drôle de façon de revaloriser.

Les chefs d'établissement du privé sont des salariés de droit privé, les enseignants de droit public. Noter les enseignants : droit exorbitant, n'ont pas les compétences nécessaires.

FSU – S. Chabrol

Nous considérons que ce projet est tout à fait en phase avec les réorientations de la politique éducative que nous dénonçons par ailleurs (orientations scolaires, suppressions de postes, transformations des modes de gestion, ...) et sur lesquelles nous ne reviendrons pas aujourd'hui.

Si l'objectif du ministère était vraiment l'amélioration du service rendu aux usagers et donc la réussite des élèves, il aurait amélioré la formation initiale et continue des enseignants, il aurait laissé les missions d'inspections aux inspecteurs, inspections qui seraient alors vraiment devenues des évaluations formatives, sans notation, il favoriserait le travail en équipe et la concertation. Mais le projet est au contraire piloté par une volonté de mise au pas des collègues. Il entend faire des enseignants non plus des fonctionnaires concepteurs mais seulement des applicateurs de décisions prises ailleurs.

Pour cela son projet est une attaque en règle contre le statut de fonctionnaire qui garantit indépendance, responsabilité et égalité des personnels, statut permettant la sérénité des personnels devant leurs missions et l'efficacité du service public.

Ces projets rencontrent l'opposition de tous car ce n'est pas en mettant les personnels en concurrence que l'on améliorera le système, ce n'est pas en donnant un pouvoir de rétorsion supplémentaire aux chefs d'établissements que l'on améliorera le climat déjà fort dégradé dans un certain nombre d'établissements, ce

n'est pas en éloignant le métier de l'appropriation de connaissances et compétences par les élèves, qu'on améliorera la réussite de ces derniers.

Le ministère doit entendre la profession, retirer ces projets de textes et ouvrir des négociations sur des bases totalement différentes.

C'est parce que le projet sur l'évaluation est significatif d'une orientation générale, que nous portons dans les débats et dans l'action la contestation de la dégradation des conditions de travail des personnels et d'études des élèves et des propositions pour une école de la réussite de tous, avec un autre budget, une autre politique salariale, une autre conception de la gestion des personnels et du fonctionnement du système éducatif.

L'actualité nous amène enfin à dire quelques mots sur le dossier formation et recrutement des enseignants :

La commission des affaires culturelles et de l'éducation a hier adopté le rapport Groperrin, alors que celui-ci n'a pas fondamentalement changé puisqu'il contient toujours, entre autres, les propositions de suppression du concours externe de l'agrégation et le remplacement dans quelques années des concours de recrutement d'enseignants par les masters. La FSU continue à dénoncer les propositions contenues dans ce rapport.

Le conseil d'Etat vient de donner raison aux syndicats qui avaient déposé un recours contre l'arrêté du 12 mai 2010 fixant les compétences à acquérir par les enseignants et CPE stagiaires. Le ministère de l'Education nationale doit en tirer les conséquences, ouvrir les négociations demandées par le Conseil d'Etat et revenir aux conditions de service et de formation antérieures pour les stagiaires.

Enfin comment ne pas constater la chute du nombre de candidats-es à nombre de concours de recrutement. C'est là à la fois le résultat d'une réforme du recrutement et de la formation des enseignants catastrophique, d'une dévalorisation du métier d'enseignant et d'une aggravation des conditions d'enseignement que les jeunes perçoivent.

La FSU continue à demander l'abandon de la réforme de la FDE et la remise à plat de l'ensemble du dossier, ainsi qu'une revalorisation de l'ensemble des métiers de l'enseignement (y compris par exemple le passage en catégorie A des infirmières et assistantes sociales).

FCPE -M Raoult

Toujours pas de résultats officiels des élections de parents d'élèves, c'est scandaleux pire que dans un pays émergent. Nous ne pouvons exercer de contrôle! L'an dernier on a eu des résultats par injonctions et actions auprès de la CADA. Rythmes scolaires: on s'interroge sur la nouvelle consultation. Quel objectif en vérité? Juste alimenter une campagne électorale ?

Formation des enseignants: enseigner est un métier qui s'apprend. Le Conseil d'Etat s'en mêle : il faut rétablir le cahier des charges de la formation comme tout le monde le dit. Vote unanime contre cette réforme. Le parlement n'a jamais été saisi de cette réforme. Il faut vite agir et changer cela.

Le sénat a refusé de voter le budget.

Contre l'apprentissage total (loi Cherpion) et pour le socle pour tous.

C'est bien et important de s'occuper des élèves atteints de handicap.

FO - M Fakfak

La DRH ne veut pas retirer le projet sur l'évaluation des enseignants alors nous feront grève le 15.

SGEN-CFDT - M Ritzenthaler

Nous ne sommes pas dupes et nous dénonçons. Sommes entrés dans l'intersyndicale pour obtenir des négociations. Attendons du MEN un dialogue social. Il faut déconnecter le projet d'évaluation de l'inspection infantilisante. Demande d'un rythme pour tous. Préavis de grève déposé mais engagé dans des négociations, on n'appelle pas à la grève.

SNUIPP - M Clisson

Contre la publication des résultats des évaluations école par école qui ferait une concurrence sauvage. Les évaluations successives gênent la progression scolaire. Fragilisation de la maternelle, fermetures de classes. Nous dénonçons cette purge budgétaire.

UNL

Austérité et démantèlement, doctrine actuelle du service public d'éducation : tous les fondements de l'école publique sont laminés. L'austérité est l'ennemi de la réussite de tous.

SNES-FSU – V. Sipahimalani

La déclaration du SNES-FSU portera sur l'orientation scolaire et sur le lancement des opérations de préparation de la rentrée 2012 dans les établissements scolaires.

Sur l'orientation

Aujourd'hui, les personnels des CIO de l'académie de Poitiers sont en grève contre la fermeture du tiers des lieux d'accueils des élèves et de leurs familles, et contre l'esprit "guichet unique". Le guichet unique, ailleurs, dans l'académie de Clermont Ferrand, ce sont les conseillers d'orientation psychologues de Moulin installés à pôle emploi et à la mission locale, bien loin du public scolaire qui a besoin de ces personnels.

A Lille, ce sont 4 CIO qui fusionnent, soit 30 personnes qui déménagent dans un local excentré non desservi par les transports en commun. Comment les élèves pourront-ils bénéficier de conseil ?

La labellisation des CIO se fait brutalement, les personnels ne sont pas consultés, les missions des conseillers d'orientations psychologues sont bafouées, les élèves seront les grands perdants. Il est temps d'arrêter la casse et de remettre sur pied une orientation scolaire de proximité.

En guise de transition vers la préparation de la rentrée 2012, je me permets de donner ici un extrait (item 5.3 page 7) du programme de management de la série STMG, que nous examinons aujourd'hui : « Cependant, certaines pratiques de management sont génératrices de stress occasionnant de la souffrance au travail dont les manifestations prennent des formes différentes».

Dans les établissements, la pression sur les moyens se traduit par la fuite en avant : pour obtenir ces moyens, pour fonctionner correctement, il faut séduire, non pas convaincre...mais bien séduire. Séduire les parents pour avoir davantage d'élèves (ou tout du moins pour ne pas perdre d'élève au profit de l'établissement voisin), séduire les inspections (et peut-être bientôt son chef !), séduire les recteurs par de beaux projets, de préférence dérogatoires, permettant une belle exploitation médiatique. L'institution met en place une nouvelle compétence clé : savoir se mettre en valeur à tout prix.

Dans certains collèges, les personnels font l'objet de pressions et de chantage aux moyens pour qu'ils acceptent d'entrer dans le programme dérogatoire ECLAIR.

Dans les collèges déjà passés ECLAIR les pressions visent à accepter des échanges de service entre 1er et second degré pour construire des « écoles du socle » (Monsieur le Ministre Chatel en inaugure une aujourd'hui dans l'académie d'Orléans Tours), certains contraints d'enseigner, au nom de l'EIST, Enseignement Intégré des Sciences et Technologie, trois disciplines dont deux qu'ils ne maîtrisent pas.

On voit fleurir des classes « défense » en partenariat avec l'armée, et d'autres projets de toutes natures... dont la mise en place se fait le plus souvent au détriment des disciplines, sans que l'intérêt des élèves soit pris en compte, et au prix d'un durcissement des conditions de travail des personnels.

Dans les lycées, l'absence de financement des spécialités et des options (y compris celles de droit ou d'informatique, étendards de la réforme en terminale, mais aussi les enseignements d'explorations technologiques en Seconde, sensés permettre la découverte de la voie technologique par tous les élèves) conduit à la course aux effectifs. On espère qu'en investissant dans une spécialité ou une option, on fera venir davantage d'élèves, ce qui occasionnera un surcroit de dotation permettant au final de financer l'option.

Les lycées attractifs le seront toujours plus, mais qu'advient-il des établissements des quartiers défavorisés ? Ceux qui subissent le prélèvement de leurs meilleurs élèves au bénéfice des internats d'excellence ? Ceux dont les BTS et les classes préparatoires de proximité, maillons précieux d'accession au supérieur, sont fermés parce qu'il n'y a pas les moyens de maintenir "ces classes là" ?

Le SNES demande que cesse la mise en concurrence des établissements scolaires. Les moyens doivent permettre le fonctionnement équitable du service public d'éducation sur tout le territoire. Ils doivent être accordés dans la transparence, sur des critères nationaux.

MEN - M Turion

L'annulation du Conseil d'Etat : ce n'est qu'un vice de forme et la décision ne porte pas immédiatement effet. Le président apportera des précisions. Le rapport Groperrin n'est pas la pensée gouvernementale. Rapport d'étape à venir sur 17 académies de la formation des maitres et ça donne d'assez bons résultats.

On renforce le rôle de concepteur des professeurs actuellement.

Processus de labellisation des points d'information des élèves sur l'orientation; en général ça entraine dans les académies un nouveau maillage; c'est en cours. Il faut mener cela au bout. Il y eu une augmentation considérable des moyens techniques d'information.

Multiplicité des innovations pédagogiques oui et c'est une bonne chose.

MEN - M Huart

Attention avec les chiffres pour les évolutions car comme la fluidité s'améliore pour le passage; on a des chiffres qui semblent plus mauvais. Pas de diminutions horaires; c'est faux.
Augmentation nette du nombre de classes préparatoires, CPGE, malgré l'existence de fermetures.

SNES-FSU – JH Cohen

Sur le solde de classes préparatoires; non, le solde est négatif. Il y a eu des pseudo-ouvertures avec l'université sur lesquelles le MEN a beaucoup communiqué mais ce ne sont pas des classes préparatoires. Le maillage est menacé par cette politique. Les recteurs n'ont d'autres soucis que la gestion comptable : objectif 40 élèves par classe. Pas d'ouvertures nettes.

Texte 1 : *Projet d'arrêté fixant le thème du programme de droit des classes préparatoires économiques et commerciales, option technologique, en vue de la session des concours 2013*

DGSIP

3h hebdo sur ces classes; étude de veille juridique à cheval sur 1e et 2e année. 1 T: méthodologie pour poursuivre cette activité de veille puis une année et enfin quelques mois pour retour sur cette activité de veille. Thème de droit choisi par l'IG : cette année : *l'entreprise et l'information*.

Rapporteur CSL: Mme Krepper - UNSA

Le SNES est satisfait de voir le thème proposé en décembre pour application en janvier, ça n'avait pas été le cas. Y aura-t-il des docs ?

POUR : tous, sauf :

Abst. Sud

RV FO

Texte 2 - *Projet d'arrêté fixant le thème des travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE) en mathématiques et physique (MP), physique et chimie (PC), physique et sciences de l'ingénieur (PSI), physique et technologie (PT), technologie et sciences industrielles (TSI), technologie, physique et chimie (TPC), biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST) et technologie biologie (TB) pour l'année universitaire 2012-2013*

MEN : 2h horaire pour l'ensemble des filières. 16000 candidats. Thème cette année: *invariance et similitudes*. Il faut concilier les exigences des maths; des sciences physiques, etc.
Choix de thème pour une initiation de recherche à l'activité scientifique. Apporter une analyse critique et une réelle plus-value.

Inspection Générale

Pour les élèves de CPGE : il s'agit d'une ouverture vers la recherche et cela va inciter à participer à un projet. Montrer la réalité de la construction d'un projet de recherche.

Rapporteur CSL Mme Krepper - UNSA

SNES : rumeur de désengagement de l'épreuve orale en X qu'en est-il ? Le thème est choisi trop tôt, du coup des profs préparent trop tôt. Thème affaibli par *similitudes* donc proposition de *l'invariance* seule. Pour le **SGEN** pas de souci des deux termes.

SNES-FSU JH Cohen

Avril : bonne date. Thème pour le concours de 2013 ; le travail en première année ne doit pas être perturbé par la connaissance de ce thème.
Désengagement des ENS qui ont une épreuve centrée sur ce thème; date demandée avril car il n'y pas de production de docs donc ça peut attendre.

MEN

On ne sait pas. On va voir avec les ENS. On souhaite qu'ils restent dans le cadre des TPE.

Inspection Générale

IL y a environ 20000 élèves. On veut un thème pas trop étroit et c'est pour ça qu'on a ajouté *similitudes*. Cela peut être vu de manières différentes selon les spécialités.

Annoncer un thème tôt favorise la réflexion et aide des élèves venant d'origine modeste.

POUR : tous sauf

Abst. SUD et SOLIDAIRES

RV 1 FO

Texte 3 - Projet d'arrêté fixant le programme de l'enseignement de biologie et physiopathologie humaines en classe de première de la série de sciences et technologies de la santé et du social

Texte 4 - Projet d'arrêté fixant le programme de l'enseignement de sciences et techniques sanitaires et sociales en classe de première de la série sciences et technologies de la santé et du social

Rénovation pour permettre des poursuites d'études sur un champ large. Permettre l'acquisition d'une culture par une démarche technologique. On a tenu compte des 4 années d'application de la précédente rénovation et aussi l'évolution des profils de nos élèves qui va apparaître rapidement du fait de la diminution des élèves qui venaient de carrières sanitaires et sociales BEP.

Programmes mis en consultation, cela a été très positif : beaucoup de réponses de presque toutes les académies. On a pu revoir nos copies.

Ces programmes sont écrits en 3 colonnes. Gauche les points visés. Centrale; ce que l'élève doit avoir acquis à la fin du programme; écrit avec des verbes. Colonne de droite: niveau à atteindre. Document qui précise les limites du programme; ce qu'il faut faire.

Programmes construits sur 4 pôles répartis sur 1ere et terminale.

Nous avons écouté lors des consultations et fait des modifications.

Rapporteur CSL Mme Krepper - UNSA

SNES: bien pour l'esprit conservé mais il n'y a pas de visibilité car seul le programme de 1ere est présenté.

FO – M. Fakfak

Tout cela s'inscrit dans la rénovation technologique donc nous voterons contre.

SNES-FSU – S. Obrero-Bonneterre

L'exposé de l'inspection générale insiste sur les modifications opérées après consultation des enseignants.

Ces modifications ne règlent en rien le problème de fond qui est d'élaborer une réforme en partant d'un pré-requis incontournable et inacceptable : Calquer la réforme STS2S, comme celle de STMG (et au-delà la voie technologique) sur l'architecture de la réforme des lycées déjà appliquée aux séries générales.

Ce pré-requis occulte les spécificités de la voie technologique et en particulier celle d'une démarche technologique qui a fait ses preuves dans la réussite de nombreux élèves : Par exemple, la nécessaire démarche expérimentale en biologie et physiopathologie compte-tenu de la diminution horaire sera très difficile, voire impossible à mener de façon satisfaisante.

La question des nécessaires dédoublements affectés aux disciplines qui doivent impérativement s'inscrire dans cette démarche reste entière, de même celle des effectifs.

Par ailleurs, le problème des AI (activités interdisciplinaires) et leurs modalités d'organisation reste entier.

Une présentation des seuls programmes de première est contestable et ne permet pas d'analyser la cohérence d'ensemble en l'absence des programmes de terminale.

On est bien loin d'une réforme ambitieuse qui permettrait de former de véritables professionnels de la santé dont notre tissu économique et social a grandement besoin.

C'est pourquoi nous nous prononcerons contre cette réforme.

SNALC-CSEN – Mme Mazon

Nous n'avons rien contre ces programmes néanmoins sur les principes de ces réformes nous nous abstenons.

POUR 19 : SE, FAGE, PRIVE, CFDT

CONTRE 18 : FSU, FO, SOLIDAIRE ; CGT, SUD

ABST. 11 : FCPE, SNALC, MEDEF

RV 0

Texte 5 : *Projet d'arrêté fixant le programme d'histoire - géographie - éducation civique en classe de première de la série sciences et technologies de la santé et du social*

Inspection Générale – M. Poncelet

Mise en cohérence des programmes de séries technologiques.

Professeurs en ST2S : 6 thèmes généraux 3 en Histoire et 3 en Géographie.

Rapporteur CSL Mme Mazon SNALC

Sur les deux programmes : de nombreux échanges ; nombreuses remarques du SNES.

Peu de modifications mais il fallait revoir certaines articulations.

SNES-FSU – A. Cardoso

Des difficultés sur le programme des séries générales. Création de collectifs, pas de réponses aux demandes diverses auprès de la DEGESCO.

Programme des séries technologiques: nous sommes plutôt contents de la démarche générale et des thèmes d'études. Nos remarques n'ont pas été prises en compte. Les sujets d'études doivent pouvoir s'inscrire dans des groupes sociaux avec des héros inconnus ; c'est trop centré sur des personnages. Problème avec Schengen et l'articulation avec le reste.

Inspection Générale

Comment trouver un équilibre entre une culture commune et une spécificité de ces lycéens dans une filière technologique ? Affaires compliquées, nous avons essayé de trouver des équilibres en donnant des espaces tout en restant centré sur les intérêts de ces séries.

Groupes sociaux, oui mais, problème de documentation et il faut rester dans le thème *sciences, innovation technique et société*.

Les sujets d'études sont à articuler avec le thème général en respectant l'architecture générale du programme.

Modification rapide de la structuration du territoire, il faut parler de l'intercommunalité. Il faut interroger cette nouvelle disposition qui se développe très vite.

Vote identique textes 5 et 10 :

POUR 20 : SE, CFDT, Privé, Medef

CONTRE 18 SNES, CGT

Abst. 10 FCPE, FAGE, UNL

Favorable

Texte 6 - *Projet d'arrêté fixant le programme de l'enseignement de sciences de gestion en classe de première et le programme des enseignements spécifiques des spécialités de la classe terminale de la série sciences et technologies du management et de la gestion : gestion et finance, mercatique (marketing), ressources humaines et communication, systèmes d'information de gestion*

Texte 7 - *Projet d'arrêté fixant le programme d'économie-droit du cycle terminal de la série sciences et technologies du management et de la gestion*

Texte 8 - *Projet d'arrêté fixant le programme de management des organisations du cycle terminal de la série sciences et technologies du management et de la gestion*

SNES-FSU - Sylvie Obrero-Bonneterre

Les objectifs affichés de la réforme STMG : plus d'attractivité, une orientation éclairée et une meilleure réussite des bacheliers de cette série dans le supérieur risquent fort de ne pas pouvoir être atteints avec cette réforme. En effet, les conditions permettant d'atteindre ces objectifs sont loin d'être remplies :

Cette réforme ne recueille pas l'adhésion de ceux qui sont chargés de la mettre en œuvre : Les professeurs ne comprennent pas le bien fondé et l'opportunité de cette réforme. La dernière réforme avait déjà revu en profondeur les contenus autour du fil conducteur des sciences de gestion. Durant ces 6 dernières années les enseignants avaient fourni d'énormes efforts pour faire passer des contenus plus conceptuels et ambitieux en

recherchant des pistes pédagogiques adaptées aux élèves. Ils venaient tout juste de récolter le fruit de leurs efforts.

Tous s'accordent à dire que c'est par une démarche technologique et une pédagogie active que les élèves peuvent s'approprier des contenus ambitieux. Or, la réforme ne donne pas les moyens de mener cette démarche :

Conditions requises au vu de l'expérience des enseignants	Ce que la réforme propose
Dédoublings affectés aux disciplines en particulier de spécialités	Plus de dédoublements fléchés
S'appuyer sur les spécialités	Une première « Sciences de gestion » mosaïque mêlant différents champs sans cohérence d'ensemble.
Renforcement des horaires propres aux spécialités	Perte de 25% de l'horaire de spécialité en terminale
Lisibilité des programmes	Une entrée dans les programmes sous forme de problématiques à traiter
Une orientation de 1 ^{ère} en terminale s'appuyant sur une meilleure connaissance des différents champs technologiques	Un programme de « sciences de gestion » en 1 ^{ère} qui « brouille les pistes » et qui ne permettra pas un choix éclairé
Donner de l'attractivité par le recours aux outils informatiques	La question des effectifs reste entière, d'autant plus que la nouvelle grille sera un point d'appui pour effectuer des regroupements et surcharger les divisions.

En fait, cette réforme n'a d'objectif que de faire « entrer » les séries technologiques dans le « moule » et l'architecture de la réforme des lycées déjà appliquée dans les séries générales.

La preuve en est que l'essentiel des modifications de contenus portent sur la première devenue commune avec l'enseignement « tronc commun » des sciences de gestion, celui qui de l'aveu même de l'inspection générale, a posé le plus « question aux collègues » lors de la consultation.

La démarche technologique nécessaire rappelée dans les programmes, risque de rester un vœu pieu. Elle induit en effet une réflexion sur les techniques utilisées, **ce qui nécessite un minimum de maîtrise de ces techniques.**

Les conditions sont loin d'être réunies pour mener une telle pédagogie et répondre aux objectifs affichés par le ministère pour justifier l'opportunité d'une telle réforme.

FCPE

Inquiétude sur l'application des nouveaux programmes vu la faiblesse de la formation continue dans les académies : fortes inégalités à venir. Vote à l'époque contre la rénovation de la voie technologique.

Les constatations et remarques suivantes semblent indiquer que «la FCPE se positionne peu à peu contre la réforme du lycée»

DGESCO - J Y Capul

Formation ici et là en baisse mais cela représente 25% de la masse salariale en France; gros effort sur la voie technologique. Le PMF sera publié le 5 janvier; priorité dans le plan de réforme lycée. Docs ressources à venir pour accompagner les enseignants.

Certification et éventuellement épreuve anticipée en 1ere, c'est imminent. Détails à venir.

PMF - M Panazol

Les 24 et 25 janvier. Pour travailler surtout sur les programmes de 1ere avec TICE en téléconférence aussi durant l'année. Repères pour la formation en élaboration. Plus 4 réseaux de ressources sur les 6 qui seront utilisables dans la classe.

En 2005 lors de la réforme précédente sur les STT, des efforts; on ne part pas de zéro ; pas de nouvelle révolution ou de difficultés majeures par rapport au contenu notionnel. Nouvelle approche proposée en 1^{ère} : nous assumons une nouvelle approche des sciences de gestion qui peut être source d'inquiétudes pour certains

collègues. Tout cela vient d'abord des profs d'université : les sciences de gestion sont devenues un corps constitué. Ces fondamentaux doivent être transmis aux élèves. Ce n'est pas un patchwork mais le patrimoine commun à tous les élèves qui poursuivront dans cette voie. Je comprends certaines inquiétudes mais il reste un an pour le mettre en place et didactiser. C'est une voie préférable à la précédente. Gérer l'équilibre des flux entre les 4 spécialités. Erreurs de vision de nombreuses personnes et des désaffections.

Avant les sciences de gestion étaient constituées à partir de particules élémentaires puis on faisait un agrégat en terminale ; des élèves étaient laissés dans le doute durant 2 ans, maintenant on fait ça de suite. Choisir parfois c'est renoncer mais nous nous sommes concentrés sur les points essentiels.

Texte 6

POUR 7 : CFDT, SNIA

CONTRE 19 FSU, FO, CGT, SOLIDAIRES

Abst 21 FCPE, SE, SNALC, Medef

Défavorable

Textes 7 et 8

POUR 16 SE, CFDT, UNSA, PRIVE

CONTRE 18 FSU, FO, CGT, SOLIDAIRES

Abst. 13 FCPE, SNALC, MEDEF, CHAMBRE COMMERCE

Défavorable

Texte 9 - Projet d'arrêté fixant le programme de mathématiques du cycle terminal de la série sciences et technologies du management et de la gestion

Inspection Générale – J.Yebbou

Reprise du cadre des programmes antérieurs, conserver les chapitres bien installés (informations chiffrées, stats, feuilles de calcul).

Prise en compte des évolutions du lycée, des nouveaux programmes de seconde, et en cohérence avec les programmes des autres séries, sans abandon des spécificités de la série. En particulier, installation de la loi binomiale en première et de la loi normale en terminale

La consultation montre que les intentions du groupe d'experts ont été comprises. Il y a eu des critiques sur le volume, en particulier le programme de terminale. Certains détails ne font pas l'unanimité : exemple les exponentielles.

Prise en compte de la consultation : version allégée en terminale présentée en CSL. Notamment calcul des écarts types et loi binomiale.

Amendements donnés en séance, dont la suppression en première de l'écart type page 8, et en terminale adaptation du commentaire lié à cette suppression. Suppression en cohérence des autres changements présentés en CSL. Cohérence aussi sur les deux années et harmonisation avec ES.

Rapport SGEN-CFDT

FCPE

Inopportun d'envisager de travailler sur des feuilles de calcul alors que pas de TP assuré. Donc revient à rapporter ce travail à la maison. Donc vote contre.

SNES-FSU M Pozuelo

Perte horaire de terminale, perte de la diversification : affaiblissement de la formation telle qu'elle existe. Dommage parce que l'évolution des contenus est favorable (notamment les probas), mais problème des conditions d'application. Quelle évaluation au baccalauréat ? Quel suivi de la mise en œuvre des programmes ?

Amendements : favorable.

Inspection Générale

Le concept « heure de TP » doit être pris au sens général, c'est une question d'autonomie des établissements.

FCPE

Réponse non satisfaisante. Les établissements ont des formations différentes. Il faut un texte imposant aux établissements de s'équiper. Le texte ne sert à rien. C'est nul.

POUR 0

CONTRE 28 FSU, FCPE, CGT, SOLIDAIRES

Abst. 19 SNALC, UNSA, CFDT, Medef

Défavorable

Texte 11 - Projet de décret modifiant les articles D334-6 et D336-6 du code de l'éducation et relatif à la dispense des épreuves de langues vivantes autres que la langue vivante 1 pour les candidats reconnus handicapés auditifs

Texte 12 - Projet d'arrêté portant dispense et adaptation de certaines épreuves ou parties d'épreuves obligatoires de langue vivante à l'examen du baccalauréat général, technologique ou professionnel pour les candidats présentant une déficience auditive, une déficience du langage écrit, une déficience du langage oral, une déficience de la parole, une déficience de l'automatisation du langage écrit, une déficience visuelle

Difficultés du dictionnaire pour certaines langues comme le japonais, le chinois et l'arabe.

Problème de langues non alphabétiques et de la difficulté d'apprendre à écrire la langue. On évaluerait dans ce cas l'AVS.

Rapporteur CSL : Mme Creteur CGT

Problème d'expression orale. Les annexes étaient manquantes pour la CSL mais arrivées depuis.

SNES – V.Sipahimalani : diminution des horaires en LV.

MEN – Turion : qu'est ce qui vous permet de dire que les horaires diminuent ?

SNES – V.Sipahimalani : la globalisation des horaires et le financement des options sur la DGH. On regroupe souvent des élèves de plusieurs niveaux pour économiser des heures.

MEN – Turion : vous ne pouvez pas généraliser.

FCPE: les groupes de compétences, nous sommes pour mais c'est fait pour récupérer des heures pas pour aider les élèves.

MEN – M. Huart

La DGH ne doit pas servir à financer les options. Le système des groupes de compétences en LV concerne près de 60% des établissements.

POUR unanimité 44

Arrêté 1 aussi

Texte 13 - Projet d'arrêté relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats général et technologique

Rapporteur CSL : Mme Creteur CGT

L'I.G. a dit que le texte modifiait celui de 2002 : référentiels en test sur les académies.

UNSA : Pas de souci avec la mise en cohérence des textes. Précision disparue sur le fait qu'un des prof évaluateur est le prof de la classe, qu'en est-il?

SNEP-FSU : On ne cesse de rajouter des contraintes. L'institution ne publie plus le rapport annuel, que des chiffres. Suppression d'heure de cours des autres classes. Tous les élèves ne sont pas évalués de la même façon. Problème des décalages entre notes des filles et des garçons.

Inspection Générale

Le CCF date de 1983. Les IG interrogent la profession lorsqu'ils inspectent.

Intervention du SNEP-FSU S. Chabrol

On vient de nous donner à l'instant 3 pages d'amendements faits par la Dgesci au texte envoyé avant cette réunion. Ce n'est pas sérieux car cela ne permet pas aux membres du CSE une étude sérieuse des évolutions du

texte, même si vous nous dites qu'il s'agit de réécritures qui ne changent pas le sens. Une remarque, je constate par contre que l'amendement que le SNEP vous avait demandé d'intégrer ne l'est pas !!

La note de présentation dit qu'il s'agit de simplifier les modalités d'organisation du CCF, cela n'est pas certain, le texte d'arrêté présenté aujourd'hui est certes plus simple que le précédent, mais il n'est pas évident que la note de service qui précisera les choses pourra l'être.

Simplifier et rationaliser les épreuves notamment facultatives, pas certain non plus puisqu'on passe de une à deux épreuves.

D'ailleurs des choses devront être précisées dans la note de service, dont vous venez de dire qu'elle fera l'objet d'un travail avec les organisations représentatives début janvier :

Par exemple, les deux épreuves en option facultative ont-elles le même coefficient ? En effet, les options facultatives ayant un objectif de spécialisation, un coefficient différent pourrait être envisageable.

Première remarque d'importance, sur la méthode de travail : on nous présente un nouvel arrêté sans qu'il y ait eu une analyse fine de ce que produit le CCF actuel, sans qu'on ait interrogé les collègues sur les évolutions souhaitables. Eux sont, pour l'essentiel, préoccupés par les référentiels d'évaluation, les niveaux et exigences demandés, les compétences attendues. Et quand ils constatent la différence des notes en volley-ball entre filles et garçons, ils s'interrogent à la fois sur le travail didactique à mener et sur les exigences portées par les référentiels. Là est le débat intéressant qui devrait être mené, et le projet d'arrêté ne répond pas à cela.

Autre exemple, l'idée de valider la pratique personnelle de sportifs de haut niveau est compliquée et problématique. Le texte semble dire que l'on valide une pratique et un niveau acquis ailleurs qu'à l'école et dans des activités qui débordent des listes nationale et académique d'activités valables pour les autres élèves. C'est un peu comme si on validait la pratique théâtrale extérieure à l'école d'un élève en épreuve facultative de littérature, où le haut niveau en activité Echec d'un élève en maths.

De plus quel jury va être à même de valider les compétences d'un sportif de haut niveau en parachutisme, saut à ski ou golf ?

Quant à l'évaluation d'un jeune officiel de l'UNSS sur quoi fait-on porter son évaluation, sur sa capacité à arbitrer le match ou sur ses connaissances et compétences en jeu ce qui fait l'essentiel de la note dans les évaluations des élèves en EPS ?

Nous considérons qu'avant d'intégrer de telles orientations, il aurait fallu les proposer à la profession, en débattre. Tel n'a pas été le cas !

Je reviendrai sur quelques arguments avancés par l'IG à la commission spécialisée lycées:

Argument de la mise en cohérence

Il serait valide si les propositions avaient fait l'objet d'un consensus. Le SNEP, seule organisation réellement représentative de l'EPS, avec 85% des voix aux élections professionnelles, était contre les programmes lycées justement pour des questions de cohérence : la fameuse matrice disciplinaire n'est pas cohérente, ni du point de vue pratique, ni du point de vue scientifique, et ne repose donc que sur une idéologie dont les contours ne sont pas clairement affichés. Nous ne pouvons accrédi-ter l'idée d'une cohérence bâtie sur de l'incohérence. D'ailleurs le SNEP note que l'IG reconnaît le manque de crédibilité scientifique de l'actuelle classification par les CP et CM puisqu'elle a demandé aux UFRSTAPS de faire des travaux de recherche sur les classifications pour que les prochains programmes puissent être assis sur une meilleure cohérence.

Quant à la cohérence affichée avec le bac professionnel, rappelons que :

- 1- le SNEP avait voté contre l'arrêté bac pro de 2009 alors qu'il avait voté pour l'arrêté bac G et T de 2002
- 2- la situation n'est pas comparable puisqu'en bac pro, le CCF en EPS peut se dérouler sur 1^{ère} et terminale, ce qui n'est pas le cas en bac G T

Argument de la diversité

Personne ne conteste, ni n'a jamais contesté, le principe d'une culture diversifiée. Toute l'histoire de l'EPS témoigne de cette logique de diversité.

Ce qui est contesté et contestable c'est sur quoi on fait reposer cette diversité : sur la culture ou sur un bricolage ? On nous dit pour plus de diversité, il faut éviter de faire deux activités issues de la même compétence propre : et on empêche les élèves d'être notés sur badminton et rugby, ou bien sur natation de vitesse et lancer de disque. Mais par contre ils peuvent l'être sur course en durée et course de demi fond ! Les élèves ne comprennent pas et les collègues non plus ! En clair tout l'argumentaire de l'IG repose sur une classification contestable et contestée.

Argument : des collègues évaluent déjà sur 3 APSA issues de 3 CP

Bien entendu et il ne faut pas l'empêcher. Mais pourquoi vouloir absolument l'imposer à tous, alors que ce n'est pas une demande de la profession. Il n'y a pas des bons et des méchants. L'argument de dire que de nombreux

collègues le font déjà, pour l'imposer à tous, ne tient pas. A une époque, de nombreux établissements notaient sur 2 activités, ce n'est pas ce qui a été imposé à tous. On pourrait multiplier les exemples de ce type. Ça ne prouve qu'une seule chose, c'est que choisir 3 APSA issues de 3 CP est actuellement possible, et ça plaide donc pour garder ce qui avait fait l'objet en 2002 d'un large consensus.

D'où notre amendement pour l'article 3 pour l'article 4(*) qui revient à laisser pour le choix des activités les formulations qui satisfont actuellement les collègues, n'empêchent pas le « 3 activités issues de 3 compétences propres » mais ne l'imposent pas et donc laissent les équipes plus de liberté et aux élèves plus de choix.

(*) Nous avons adressé cet amendement avec explication (voir doc joint) la semaine passée à la DGESO, à l'IG et aux autres organisations syndicales siégeant au CSE

- Amendement proposé par le SNEP – FSU

Article 3 :

Remplacer : « les trois épreuves doivent obligatoirement relever de trois compétences propres à l'éducation physique et sportive »

Par : « les trois épreuves doivent obligatoirement **être issues d'activités de nature différente et relever d'au moins deux** compétences propres à l'éducation physique et sportive ».

Explication SNEP :

Dans le précédent arrêté portant sur le CCF en EPS au Bac GT, du 9/04/2002, il était seulement noté : "*Le contrôle en cours de formation de l'enseignement obligatoire d'éducation physique et sportive porte sur trois épreuves. (...) Dès le début de l'année de terminale, chaque établissement propose aux élèves un ou plusieurs ensembles de trois épreuves, issues d'activités de nature différente. (...) Chaque ensemble de trois épreuves proposé doit obligatoirement correspondre à trois champs de pratique différents dont l'un appartient aux pratiques collectives.* »

Le texte de l'arrêté ne faisait donc pas références à la classification contestée par le SNEP des « compétences relatives à la dimension culturelle de l'enseignement », et devenues depuis « compétences propres à l'EPS »

C'est la circulaire du 12/06/2002, non examinée au CSE, qui a modifié le sens de l'arrêté en introduisant : « *Les trois épreuves permettent d'évaluer, parmi les compétences attendues, au moins deux des compétences relatives à la dimension culturelle de l'enseignement, retenues dans le programme.* »

A noter qu'en ne demandant plus que les trois épreuves soient « issues d'activités de nature différente », le projet actuel laisse possible des propositions de type :

Course de demi-fond (CP1), course d'orientation (CP2), course en durée (CP5)

ou natation de distance (CP1), natation sauvetage (CP2), natation en durée (CP5)

On peut heureusement penser qu'aucune équipe ne fera ce type de choix !

Mais au final, qui peut expliquer à des élèves que lancer de javelot, natation de vitesse et handball serait un choix impossible (parce que les deux premières APSA relèvent de la CP1), alors que course en durée, course de ½ fond et rugby serait possible ?

Le SNEP-FSU propose donc de reprendre dans le projet d'arrêté examiné aujourd'hui deux éléments de formulation de l'arrêté et de la circulaire de 2002.

Cela donnerait un texte moins contraignant et laisserait plus de possibilités aux équipes considérées comme véritablement conceptrices de leur enseignement pour offrir aux élèves des ensembles d'épreuves plus diversifiés.

La profession ne demande pas que le texte la contraigne à choisir trois activités relevant de trois compétences propres, mais la proposition du SNEP permet aux équipes de le faire si c'est leur choix pédagogique et didactique.

Intervention du SE UNSA

Le texte est effectivement plus contraignant mais c'est une bonne chose car c'est la logique des programmes qui est retenue. Le SE UNSA est pour 3 APSA issues de 3 CP différentes car cela évitera de valoriser les activités d'opposition. Donc le SE UNSA ne votera pas l'amendement du SNEP mais reconnaît que la demande du SNEP de 3 APSA de nature différente est intéressante pour éviter les aberrations possibles signalées par le SNEP de menus avec 2 ou 3 fois natation (vitesse, sauvetage, durée) ou 2 ou 3 fois course.

Intervention du SGEN-CFDT

Se déclare d'accord avec l'UNSA et insiste sur « tout ce qui permettra d'éviter l'hégémonie des sports d'opposition (CP4) sera positif »

Réponse de l'IG (JP Barrué, Véronique Eloi)

Effectivement la classification actuelle n'est peut être pas scientifiquement fondée mais elle permet d'établir une matrice disciplinaire valable du primaire à la terminale et donc harmonisation et cohérence, ce que les autres disciplines voudraient bien obtenir.

Ce texte est la dernière étape de l'harmonisation.

L'argument avancé par le SNEP contestant des menus où pourraient être course de demi fond et course longue est « gros voire grossier », car les élèves qui choisissent course de durée le font parce qu'ils ont des besoins particuliers et veulent travailler sur leur développement et leur entretien.

L'IG refuse de prendre en compte la demande « APSA de nature différente » car ce n'est pas l'Activité qui est importante mais la compétence propre recherchée.

Dans un certain nombre d'établissements, (40% à Versailles) les menus sont déjà sur la base de 3 APSA issues de 3 CP et on constate un moindre écart de notes entre filles et garçons.

Serge Chabrol pour le SNEP reprend la parole pour insister sur le fait que le problème n'est pas d'empêcher les équipes de choisir 3 APSA issues de 3 CP, mais de ne pas les contraindre à cela, de leur laisser une part d'autonomie. Il s'étonne d'ailleurs que des organisations qui déclarent défendre l'autonomie pédagogique, le projet d'équipe, insistent pour que les collègues soient contraints de ne pas offrir des menus avec 2 APSA issues de la CP4.

Quant au débat sur les notes des filles, S.Chabrol déclare que mieux vaudrait mener un débat sur les éléments didactiques et sur les référentiel qu'en rester à des constats de moyennes de notes !

SGEN-CFDT

Spécificité du fait du CCF.

Inspection Générale

Académie de Versailles : statistiques sur 44% des élèves sur les 3 compétences clef. Les notes des filles montent et les notes sont uniformisées.

Amendement SNEP

POUR 18 FSU, SOLIDAIRES, CGT

CONTRE 23 SE, FCPE, CFDT, CHAMBRE DE METIERS

ABST. 2

RV 3 SNALC, FO

Texte

POUR 25 UNSA, SNALC, FCPE, CFDT

CONTRE 20 FSU, CGT, SOLIDAIRES, FO

Abst. 1 PRIVE

RV 0

Favorable

TEXTE 14 - Projet d'arrêté portant création de la spécialité Gestion-Administration de baccalauréat professionnel

MEN – M. Huart

Cadre rapide ; bac pro.

IG : Didier Michel

Texte important. Orientation des jeunes souvent subie et non choisie. CSP souvent défavorisé et féminisé mais c'est une filière où on réussit bien. Peu d'apprentissage. Des problèmes d'insertion professionnelle après le bac : grande dispersion (étude Céreq) ; parfois emplois occupés ensuite par les jeunes diplômés ne sont pas du tout qualifiés. Peu d'emplois directement après cette filière d'où nécessité de poursuite d'étude. Grande difficulté des jeunes pour trouver des stages et c'est très discriminant selon les familles. Fragilisation des enseignants : désarticulation entre un diplôme intermédiaire et le bac d'où de fortes tensions durant la formation. Les enseignants en compta et gestion ont le public le plus difficile.

Le projet a démarré avec une longue période de consultations. Ce sont des métiers transversaux et polyvalents mais c'est dangereux : quand on sait tout faire parfois on n'est reconnu nul part. Notion de gestionnaire administratif. On a essayé d'isoler la partie administrative pour la partie polyvalente. Il faut une expertise dans chaque opération.

Le point le plus important est la qualité orthographique sans cela rien n'est possible. L'embauche se joue souvent là-dessus.

Développer un contact avec la réalité : par exemple faire une fiche de sécurité à mettre dans une entreprise. Nos référentiels sont des objets sociaux, ils doivent être d'une parfaite lisibilité.

Rapporteur CSL : SNUEP

Pas opposé à une rénovation de ces diplômes. Problème avec la notion de flexibilité.. Inquiétude de l'introduction d'un passeport professionnel qui ne doit pas se substituer au diplôme.

FCPE -M Calmes

Risque de l'utilisation de la fusion des deux spécialités gestion et compta pour supprimer de moyens.

CGT Mme Creteur CGT

Ce bac pro devient poly-multivalent... nos collègues de compta ne s'y retrouvent pas. Beaucoup de connaissances manquent ou sont justes ébauchées. La sécurité sociale n'est même pas évoquée, le gouvernement veut-il la supprimer??? façon curieuse de valider la compta à partir de bouts de compétences.

Crainte de voir le BTS PME-PMI dévalorisé et réservé à ces bac pro.

FO - M Fakfak

J'ai du mal à comprendre. En effet le bac gestion est devenu obsolète mais j'ai l'impression que la partie comptabilité est devenue très insuffisante.

SNALC - Mme Mazon

Favorables à la création de ce bac pro car il correspond à l'emploi et nous partageons l'idée de l'obsolescence de ces bacs. Sensibles au besoin de bien savoir écrire mais qu'est-il fait pour résoudre cela ? Crainte de l'impact sur les postes et du devenir des collègues.

UNSA - Mme Krepper

Favorables à l'introduction des ateliers rédactionnels. Oui au passeport professionnel. Place importante des TICE. Rendre le CCF plus intégré. Souci d'intégrer la qualification intermédiaire. Mais inquiétude sur des suppressions de postes au prétexte de la fusion des bacs. Besoin de formation voire de recyclage ; qu'en sera-t-il dans les académies ?

SGEN-CFDT – M. Ritzenthaler

C'est un véritable défi pour redonner du sens aux apprentissages. Bien car ça ouvre des perspectives pour un niveau III. Place de la rédaction vue de façon transversale c'est bien alors que tout est trop segmenté en collège.

SNES-FSU – A. Cardoso

Pages 8 et 9 sur les conditions de travail. Le texte est incroyable, ce n'est pas au jeune de prendre en compte seul le stress et les problèmes liés aux conditions de travail par exemple.

FCPE

Pas peur de la transversalité et de la polyvalence, il en faut. Le niveau bac ne suffit plus donc il faut pouvoir poursuivre les études au niveau III. Les entreprises ont besoin de savoir-être : curiosité. Il faut aller plus loin pour l'intégrer dans la formation. Le passeport oui c'est bien pour permettre à l'élève de se souvenir de ce qu'il sait faire.

SNIA – IPR : Mme Picheau

On a besoin de mieux faire réussir ces élèves. Ce bac pro est un bon préalable qui ne suffit pas mais c'est un bon début. On construit une vraie motivation pour la poursuite d'études. Mais 128 pages pour un référentiel c'est

trop; c'est bien détaillé mais c'est trop. Presque de la sociologie du travail. On travaille avec des partenaires hors de l'éducation nationale et ce sera difficile.

DGESCO

Sur le volume : nos partenaires aiment bien retrouver les compétences qu'ils souhaitent voir. Sur le stress et des conditions de travail : c'est la description du travail, on est dans le cadre d'un constat; ça fait partie de la profession et il faut les intégrer dans le référentiel. Les risques sociologiques du travail sont pris en compte ailleurs aussi.

Pas de remise en compte de l'activité des profs mais évolution des métiers ; nous n'avons rien contre la comptabilité. Les choses changent dans les entreprises et les exigences aussi.

Postes : le taux d'attractivité était en 2010 de 0,8 en gestion, de 0,67 en 2010 en comptabilité.

En dessous de 1,5 on arrive à un sous-remplissage ...

Inspection Générale

Aucune caricature, on ne fige rien. Ce ne sera pas un prof polyvalent qui va traiter ça. On veut des profs qui ont des expertises de ceci et d'autres pour cela. Pas de mouton à 5 pattes. Le problème des comportements est un vrai problème. Comment l'évaluer? On a voulu que les comportements figurent sur le référentiel pas le traitement. Le passeport est un outil qui appartient au jeune.

POUR 10 SNALC, SNIA SGEN, PRIVE, CHAMBRE DES METIERS

CONTRE 18 FSU, CGT, SUD, SOLIDAIRES

Abst. 17 FO, FCPE, UNSA

RV

Défavorable

Texte 15 - Projet d'arrêté relatif aux travaux temporaires en hauteur dans les formations conduisant aux diplômes professionnels

Échafaudages.

Pour unanimité

TEXTE 18 – Projet de circulaire relative à l'instruction dans la famille

Choix de la famille : le lieu où c'est dispensé.

Difficultés pour les IA dans les contrôles.

Projet : nouveautés : tous les enfants en non présenciel en établissement y compris le CNED.

Loi du 5 mars 2007: une seule famille dans un domicile et là c'est précisé.

Le contenu des connaissances est précisé : c'est le socle.

Les familles sont libres de la progression mais il faut atteindre le résultat à la fin.

Chiffres : cela concerne en 2007-2008 : à domicile hors accord 3275 enfants; au CNED 10272 enfants. Au total 13247 enfants. Nouvelle enquête en 2012 à venir.

Dérive sectaire au paragraphe 3; une circulaire plus générale est en cours d'écriture et sera présentée bientôt en CSE.

Toute une série de précisions sont apportées, fréquence des contrôles, rôle du maire, etc.

SNALC-CSEN M. Mazon

Dérives sectaires : une seule famille par domicile : c'est pour ça ?

Réponse : non pour éviter les écoles de fait mais aussi pour ce que vous évoquez.

FO – M. Fakfak

Pour ce texte mais nous rejetons la référence au socle.

UNSA – M. Krepper

Nous remercions le MEN pour l'attention à ce que nous avons dit sur les dérives sectaires et le contrôle de la fréquence des contrôles. C'est différent de suivre un enseignement en établissement ou à la maison; il ne faut pas banaliser. Si ce n'est pas modifié nous ne voterons pas pour.

SNES – V. Sipahimalani

Prééminence de l'école oui. Pas de problème avec l'instruction à la maison. Quid de la fréquence des contrôles ? Et nous sommes contre le lien avec le socle. Nous voterons contre.

FCPE

L'instruction à l'école doit être la norme et ça doit être rappelé sinon nous ne pourrions voter pour.

CGT

Quelles précisions sur l'enquête sur les contrôles ? Le devenir de ces enfants car c'est ce qui est important.

SUD SOLIDAIRES

On s'associe à ce qu'ont dit le SNES et l'UNSA. Sans modification on ne votera pas pour ce texte.

FCPE

Socle ok mais dans l'école on ne fait pas que ça mais aussi de la socialisation et il faudrait vérifier cela. Il faut former les enseignants car les informations ne sont pas suffisantes ; informer l'AS ne suffit pas.

SNIA IPR :

Il y a des attendus sur les contenus et la socialisation.

L'école offre beaucoup plus de garanties bien sur.

DGESCO

Primauté à l'établissement oui; c'est dans le préambule. Nous ne reprendrons pas le préambule de la circulaire précédente.

POUR 5 SNALC, MEDEF, PRIVE

CONTRE 31 FSU, FCPE, CDFT, SUD SOLIDAIRES

Défavorable

Texte 19 – Projet de décret modifiant le code de l'éducation relatif aux dispositifs spécifiques personnalisés en alternance durant les deux derniers niveaux de l'enseignement au collège

Suite de l'application de la loi Cherpion.

Rapporteur CSL Mme. Mazon

UNSA ce n'est pas une application mineure d'un article de la loi Cherpion.

Le **SNES** est contre l'alternance en collège ; vote contre.

SGEN est contre car logique opposée au socle.

CGT contre.

SNALC pour une diversification dans les deux dernières années du collège.

CGT Mme Creteur

On nous coupe la loi Cherpion en plusieurs bouts mais ils sont liés. Le jeune est-il libre ou va-t-il subir les pressions des personnes autour de lui pour aller vers l'apprentissage ? Le jeune a besoin de stabilité pour se construire.

SUD - M Martinet

Nous sommes contre ce texte. Renonciation à un enseignement pour tous. Constat d'échec. Promotion de l'alternance avant 16 ans en CFA, ce n'est pas durable pour accéder à l'emploi.

FCPE

Contre ce texte. 14 ans c'est trop tôt.

DGESCO

La loi Cherpion : sur le traitement, on est presque à la fin. Nous sommes dans le cadre d'un texte adopté par une loi réglementaire. Le décret que nous présentons n'est qu'une simple application de la loi. Pas une alternance sous contrat de travail mais une alternance dans la formation.

SNES-FSU

Cette alternance n'est pas une aide car elle provoque au contraire des décrochages plus importants du fait d'une absence en classe. Il y a d'autres solutions comme des classes relais avec de vrais choix pédagogiques ; il s'agit de mettre en place des dispositifs de « défaussement » pour économiser des moyens.

MEN – M.Turion

Il ne se substitue pas aux dispositifs des classes relais, et les logiques sont voisines.

FCPE

Ne pas mettre ces élèves avec des adultes mais les laisser avec d'autres élèves.

CGT Mme Creteur

Pour la loi Cherpion, il manque encore toute la partie sur les stages. Il reste du boulot.

MEN : Mme. Courrèges

Non la mécanique sera différente sur les stages.

POUR 4 SNALC, MEDEF, PRIVE

CONTRE 32 LE RESTE

ABST 1 SNIA

Défavorable

Texte 16 - Projet d'arrêté modifiant l'arrêté portant création du baccalauréat professionnel spécialité Systèmes électroniques numériques

Texte 17 - Projet d'arrêté modifiant l'arrêté portant création du baccalauréat professionnel Electrotechnique, énergie, équipements communicants

Rapporteur CSL SNUEP :

Apports pertinents mais ne pas trop en ajouter pour réussir à les traiter en 3 ans.

Texte 16

POUR unanimité 34

Texte 17

Idem